

# Zone piétonne provisoire

**LA CHAUX-DE-FONDS** Un aménagement peu coûteux à la rue du Collège-Industriel. Le trafic des véhicules sera rétabli à la fin du mois de septembre, terme de l'exposition Art nouveau

Par  
**Daniel Droz**

Ce n'est pas une zone de rencontre bis! Le Conseil communal ne va pas «enfiler» en douce ce que le souverain n'a pas voulu pour le Pod. Que nenni! Depuis quelques jours, la rue du Collège-Industriel est interdite à la circulation. Les riverains ont été avertis et les places de parc privées sont accessibles à leurs propriétaires. La situation est provisoire. A la fin du mois de septembre, lorsque l'exposition d'affiches Art nouveau, visible également à la Bibliothèque de la Ville, sera remballée, tout sera démonté.

«Ça nous intéresse de voir comment ça réagit», confie Rémy Gogniat, le chargé de communication de la Ville. Pas question, après l'échec de la zone de rencontre sur le Pod, d'aménager à titre définitif. Rien n'est irréversible. La démarche participe à la réflexion sur l'aménagement qui a été entamée par les autorités.

L'agencement du tronçon de la rue du Collège-Industriel, par ailleurs, est «peu coûteux», dit Rémy Gogniat. Si la commune a assumé une partie des frais – «qui sont limités» –, le reste entre dans le budget de la manifestation Art nouveau. L'esthétique? «C'est quelque chose de brut», concède Rémy Gogniat. L'exposition la plus prestigieuse se tiendra au Musée des beaux-arts. Les plastiques qui emballent le pied des arbres illustrent le propos. Pas question d'engendrer des frais supplémentaires avec des pots. De toute manière, les arbres iront ailleurs en fin de mani-



La rue du Collège-Industriel est laissée libre aux piétons jusqu'à la fin du mois de septembre. L'exposition va d'Espacité jusque dans les murs de la bibliothèque. PHOTO GALLEY

festation. Lorsqu'un endroit sera choisi à titre définitif, les arbres prendront place dans des bacs en bois. Les bancs? Ils appartiennent à la commune. Ils ont simplement été repeints. Les panneaux de support des affiches, eux, ont été prêtés par des entreprises. Quant aux barrières Vauban qui bloquent les carrefours, elles disparaîtront rapidement.

Certains riverains ont aussi constaté que de nouveaux panneaux de signalisation routière ont été posés sur les rues transversales. «Les ancrages au sol sont définitifs, mais les panneaux seront déboulonnés et utilisés ailleurs en ville», indique-t-on à la commune. Jusqu'à présent, à la connaissance du chargé de communication, la mise en zone piétonne n'a pas suscité de réactions négatives auprès des autorités.

## A la bibliothèque

L'exposition elle-même a été inaugurée hier. Réalisée par la Bibliothèque de la ville (BV) de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec la Bibliothèque publique et universitaire de Genève, elle montre une cinquantaine d'affiches dans les locaux de la BV et dans la rue. Ces affiches traitent de cinq thèmes différents: l'Art nouveau et l'affiche suisse, les pionniers helvétiques, l'école genevoise et romande, la Suisse alémanique et les affiches neuchâteloises. Une publication accompagne l'exposition. /DAD

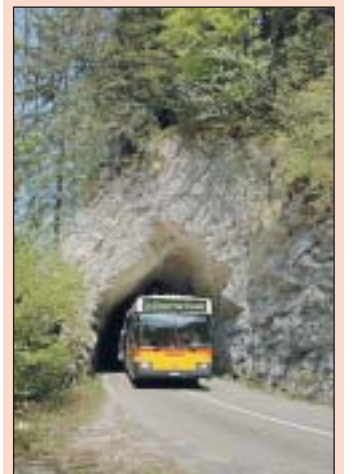
L'Art nouveau et l'affiche suisse, Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds, jusqu'au 30 septembre

MONTAGNES

## En car jusqu'à Biaufond

Depuis lundi 1er mai, les courses de Car Postal (photo arch-Leuenerger) reprennent à destination de Biaufond et cela jusqu'au 29 octobre. Au grand plaisir des nombreux amoureux de ce site superbe. D'autant plus qu'une course supplémentaire est agendée le samedi et le dimanche, du 1er juillet au 27 août: départ de La Chaux-de-Fonds à 18h, remontée depuis Biaufond à 18h30. Ce qui répond à une demande clairement exprimée, et qui permettra de savourer un bon début de soirée au bord du Doubs...

Outre cette course spéciale, l'horaire est le suivant: départ de La Chaux-de-Fonds tous les jours à 10h05, remontée à 10h52; départ à 15h40 en semaine et 14h05 les samedis et dimanches, remontée à 16h30. Ces courses sont maintenues grâce à six partenaires: le canton de Neuchâtel, la Ville de La Chaux-de-Fonds, le canton du Jura, la commune des Bois, la société des Sentiers du Doubs et l'association du Parc naturel régional du Doubs. /clld



## EN BREF

**LA CHAUX-DE-FONDS** ■ Les oiseaux de chez nous. C'est d'actualité! Dans le cadre de Neuchâtois, mercredi 3 mai à 20h au Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds, le conservateur Marcel Jacquet fera une présentation des oiseaux de chez nous. Et, dimanche 7 mai, le musée, en collaboration avec la société romande Nos Oiseaux, met à nouveau sur pied son activité matinale de découverte des chants d'oiseaux. Dix-neuf postes répartis entre Dampphreux et Martigny, Genève et Fribourg accueilleraient les intéressés. Et par n'importe quel temps! Inscriptions indispensables (tél. 032 967 60 71 ou courriel: mhnc@ne.ch) jusqu'au 4 mai au soir. Sites: www.nosoiseaux.ch ou www.mhnc.ch. /clld

PUBLICITÉ



**EMMAÛS  
LA CHAUX-DE-FONDS**

Remercie toutes les personnes qui durant les semaines passées ont généreusement donné du matériel à débarrasser. Grâce à vous nous pouvons continuer à vivre et à aider les plus pauvres. Merci à vous tous.  
032 968 42 02

## Nouvelle étape au Châtelard

**LES BRENETS** Reprise des travaux de rénovation, en 2e phase, de ce tunnel

La seconde phase des travaux de réfection du tunnel du Châtelard, en dessus des Brenets, a débuté. Avec nettement moins de contraintes que l'an dernier pour les automobilistes: pas de fermeture de l'ouvrage ni de détournement du trafic, mais une circulation réglée par des feux.

Ingénieur au Service cantonal des ponts et chaussées, François Del Rio résume les interventions de ces prochains mois: «Installer un sys-

tème de récupération des eaux d'infiltration», poser un nouveau revêtement sur la route et, enfin, «reconstruire les trottoirs», qui sont en piteux état. Se félicitant de la collaboration avec la commune des Brenets, l'ingénieur indique que, par précaution, la route de l'Adeu a été provisoirement limitée à 30 km/heure.

Les feux lumineux détectent les automobilistes par radar, ce qui permet de changer rapidement de phase. /jcp



Comme prévu, la deuxième phase des travaux de réfection du tunnel du Châtelard a repris. Cette fois, la circulation est réglée par des feux. PHOTO GALLEY

## Du «chat» au lit de l'adolescente

**LA CHAUX-DE-FONDS** Le tribunal condamne un jeune adulte pour des relations sexuelles avec une mineure

Internet bouscule les vies amoureuses. Victor\* est entré en contact avec Lucie\* dans un «chat». Ils se sont adressés des messages à connotation sadomasochiste. Du virtuel ils sont passés au réel, se sont rencontrés et ont couché ensemble, consentants et «normalement». Il n'y aurait rien à redire. Sauf que Lucie n'avait pas 16 ans et Victor le double.

«Je savais qu'elle chattait avec des copines. Je l'avais mise en garde mais je lui faisais confiance», est venu dire le père de l'adolescente. C'est lui qui a porté plainte contre Victor, pour actes d'ordre sexuel avec des enfants. Avec l'enquête – lancée en fait par la dénonciation de l'ancienne compagne de Victor –, le père a découvert un pan de vie caché de sa fille.

Ce n'est pas le moindre des paradoxes: un an après, Lucie et Victor continuent de se voir, sous contrôle. Pour sa fille et l'équilibre familial, c'est le père qui a accepté ce compromis. «C'est plus par nécessité que par volonté. Nous avons consulté

des psychothérapeutes. Lui interdire de la voir aurait été préjudiciable pour son avenir.»

Car Lucie est amoureuse de Victor. Et lui, l'est-il d'elle? Réponse: «Pour l'instant, je le crois.» Amoureux ou pas, «on s'en fiche», a été tentée de dire l'avocate du père. Entre une fille de 15 ans et un homme de 30, il n'est pas question d'amour juvénile, pour lequel la loi prévoit des atténuations. Victor a manipulé en permanence Lucie. Il connaissait son âge. Il ne s'est pas préoccupé de l'effet sur la jeune fille du genre de dialogues qu'il a eus avec elle. «Il aurait dû savoir qu'à 15 ans, on est fragile.»

### Quelque chose de Lolita

«Dérèpages purement verbaux», a répondu le mandataire de Victor. Adolescente fragile, Lucie? Pas tout à fait. C'est elle qui a induit en tentation son client. Lucie «avait quelque chose de Lolita, elle a tout fait pour que cela se passe». Dans d'autres sociétés (Inde, Afrique) ou d'autres temps (Préhistoire), la relation d'une

jeune fille avec un adulte aurait été jugée normale. L'avocat plaide pour ramener la peine requise par le ministère public (trois mois et demi de prison) à 20 jours.

Le juge Alain Rufener a balayé l'Inde, l'Afrique et la Préhistoire. La loi suisse, même après révision, réprime les relations sexuelles entre mineurs de moins de 16 ans et adultes, un point et c'est presque tout.

Mais la peine est élastique: entre trois jours et cinq ans de prison. «A l'évidence, ce n'est pas un cas très grave», a-t-il d'abord constaté. Les échanges de messages montrent cependant que «la relation n'était pas extrêmement saine».

Victor est finalement condamné à 75 jours d'emprisonnement, avec sursis pendant deux ans, vu les bons renseignements récoltés par ailleurs. Il devra payer les frais d'avocat de la victime (3000 fr.), mais pas l'indemnité pour tort moral réclamée par l'avocate du père. /ron

\*Prénoms fictifs